

Le Carnet de Pèlerin (La Crédencial ou Créanciale)

La Crédencial (délivrée par les associations jacquaires) ou la Créanciale (délivrée par l'église) est le passeport du pèlerin. Cette carte personnelle est à faire tamponner au départ du pèlerinage et chaque jour suivant dans les lieux d'hébergement, dans les mairies, les syndicats d'initiative, les églises, voire les cafés et ainsi tout au long du chemin. En effet, elle sera exigée si vous choisissez de dormir dans les Albergue, les auberges de jeunesse, les hébergements pèlerins ou les accueils familiaux en France et en Espagne. Elle permet également lors de l'arrivée à Santiago, d'obtenir la Compostela, si vous avez fait les 100 derniers kilomètres à pieds (ou 200 km à vélo).



Lorsque ce document est remis à une personne, nous considérons que la possession de ce titre est un engagement moral à respecter les règles de vie en conformité avec l'Esprit du Chemin, fondé sur la fraternité, la solidarité, la tolérance, l'humilité et le respect des convictions de chacun :

Respect des hébergements, du matériel et des installations mis à votre disposition.

Participation aux frais d'hébergement même cas de libre participation (donativo).

Respect du Chemin et de ce qui le constitue : signalisation, monuments, population, environnement.

Respect des autres pèlerins et de leurs motivations.

Respect des priorités dans l'accès aux gîtes (sachant que le marcheur est privilégié).

Montrez-vous tolérants si parfois ces règles ne sont pas toujours observées, l'expérience du chemin mérite quelque fois quelques petits désagréments.